

ADHÉSION / INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À UNE INSCRIPTION

ADHÉSION AAPI

Le Programme de formation professionnelle en accès à l'information et en protection des renseignements personnels – Organismes publics du Québec (PFPAIPRP – OPO) de l'AAPI permet à ses membres de laisser une empreinte professionnelle au sein de leur organisme.

Fort de son expertise unique au Québec, l'AAPI offre à ses membres des formations pratiques leur permettant d'amener leur organisme encore plus loin dans la mise en œuvre de ses objectifs et de développer des réseaux de contacts et de partage de bonnes pratiques.

ÊTRE MEMBRE, c'est plus qu'une inscription au PFPAIPRP – OPO, c'est aussi :

- Avoir accès à un [programme d'activités de développement des compétences](#) diversifié et à prix compétitif.
- Accéder à un réseau de connaissances en participant aux activités dédiées aux membres, lesquelles favorisent les contacts entre différentes organisations publiques en AIPRP.
- Obtenir des [services professionnels](#) de notre équipe de praticiens experts tels que l'analyse, l'évaluation et l'implantation de processus de gestion et de mesures de contrôle en AIPRP ainsi que la mise en place de bonnes pratiques.
- Accéder sans frais au service-conseil des professionnels en AIPRP de l'AAPI, qui vous [accompagnent dans la gestion opérationnelle de l'AIPRP](#). Nous nous engageons à répondre à votre demande dans un délai de 24 heures suivant sa réception.
- Trouver rapidement des réponses grâce à un abonnement au [Guide pratique sur l'accès et la protection de l'information](#), le référentiel en ces matières.
- Bonifier vos connaissances avec le [Programme de formation professionnelle en AIPRP – OPO](#), des formations et des activités à tarif concurrentiel.
- Etc.

L'AAPI regroupe des membres individuels appartenant à l'une des trois catégories suivantes :

Membre individuel / 220 \$ | *Toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de l'Association*
Membre corporatif / 650 \$ | *Toute entreprise, association ou personne morale, ou tout ministère ou organisme intéressé aux buts et aux activités de l'AAPI qui désigne quatre membres de son personnel, qui feront alors partie de la catégorie « Membre individuel »*

Membre corporatif-privilèges+ / 1095 \$ | *Toute entreprise, association, ou personne morale, ou tout ministère ou organisme intéressé aux buts et aux activités de l'AAPI qui désigne 10 membres de son personnel, qui feront alors partie de la catégorie « Membre individuel »*

ADHÉSION / INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À UNE INSCRIPTION

Condition d'admission

Pour être admis au **Programme de formation professionnelle en AIPRP – Organismes publics du Québec (PFPAIPRP – OPQ)** de l'AAPI ou à l'un de ses modules, vous ne devez satisfaire qu'à une seule exigence : **être membre de l'AAPI.**

Marche à suivre

Pour vous inscrire, vous devez :

– Si vous n'êtes pas membre de l'AAPI :

- remplir le formulaire d'adhésion à l'AAPI, accessible dans le site Internet (www.aapi.qc.ca);
- remplir le formulaire d'inscription au Programme, l'imprimer et le faire parvenir à l'AAPI par télécopieur (418 624-0738) ou le transmettre par courriel à aapi@aapi.qc.ca. Une facture vous sera envoyée, confirmant ainsi votre choix (programme régulier ou programme par module).

– Si vous êtes membre de l'AAPI :

- remplir le formulaire d'inscription au Programme, l'imprimer et le faire parvenir à l'AAPI par télécopieur (418 624-0738) ou le transmettre par courriel à aapi@aapi.qc.ca. Une facture vous sera envoyée, confirmant ainsi votre choix (programme régulier ou programme par module).

Les frais d'inscription au PFPAIPRP – OPQ peuvent maintenant être acquittés par carte de crédit.

Informations générales

Diffusion Automne 2019– Hiver 2020

Tous les cours ont une durée de 6 heures 30 minutes, débutent à 9 h et se terminent à 16 h 30. **Les cours sont donnés à Longueuil et à Québec.** L'AAPI se réserve le droit d'annuler la diffusion des cours du PFPAIPRP – OPQ si elle juge le nombre de participants insuffisant. **Renseignez-vous auprès de l'AAPI au 418 624-9285.**

Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont indiqués sur le formulaire d'inscription. Ces frais incluent le matériel d'apprentissage transmis par courriel, l'attestation de participation et la gestion administrative du dossier. Les frais de restauration, de déplacement et de stationnement ne sont pas compris.

Votre inscription est valide à la réception du formulaire. Le nombre de participants étant limité, nous vous invitons à vous inscrire le plus tôt possible, soit en remplissant le formulaire d'inscription électronique accessible dans le site Internet de l'AAPI ou en nous transmettant le formulaire d'inscription par télécopieur, au 418 624-0738, et en l'acheminant ensuite avec votre chèque à l'ordre de **l'Association**

ADHÉSION / INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À UNE INSCRIPTION

sur l'accès et la protection de l'information (AAPI) à l'adresse suivante : Formation professionnelle AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec (Québec) G1N 2M1. **Les frais d'inscription au Programme de formation professionnelle en AIPRP – OPQ peuvent être acquittés par carte de crédit. Veuillez communiquer avec l'Association.**

Par ailleurs, l'AAPI se réserve le droit d'annuler un cours ou un module si elle juge le nombre de participants insuffisant.

Politique d'annulation

Afin de préserver la qualité de l'enseignement et le respect de nos engagements envers les participants au Programme de formation professionnelle en AIPRP – OPQ, l'AAPI a établi sa politique d'annulation en privilégiant le remplacement du participant aux conditions qui suivent :

Remplacement du participant

- **Programme régulier** : Le remplacement d'un participant est accepté sans frais jusqu'au début du premier cours. Aucun remplacement n'est accepté une fois le programme régulier commencé.
- **Programme par module** : Le remplacement d'un participant est accepté sans frais jusqu'au début du module. Aucun remplacement n'est accepté une fois le module commencé.

Frais d'annulation en cas de non-remplacement

- Plus de 15 jours ouvrables avant le début du Programme régulier ou par module : aucuns frais d'annulation.
- Entre 7 et 15 jours ouvrables avant le début du Programme régulier ou par module : 50 % des frais d'inscription sont exigibles.
- Moins de 7 jours ouvrables avant le début du Programme régulier ou par module : les frais d'inscription sont exigibles.

Reconnaissance

Le Barreau du Québec | L'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI), faisant affaire sous le nom de l'Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée, est un dispensateur reconnu par le **Barreau du Québec** aux fins de la formation continue obligatoire.

La Chambre des notaires | Conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires, les activités de formation qui ont un lien avec l'exercice de la profession de notaire ou sa pratique professionnelle sont admissibles.

Emploi-Québec

En vertu du paragraphe 26 de l'article 1 du Règlement sur les dépenses admissibles, les formations

ADHÉSION / INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À UNE INSCRIPTION

données par l'AAPI constituent une dépense admissible aux fins de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et sont reconnues par Emploi-Québec. Aucun numéro d'agrément n'est donné. Vous n'avez qu'à indiquer le nom de l'AAPI et à produire un exemplaire du dépliant du Programme ainsi que les factures.

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

Conformément à l'article 8 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les renseignements recueillis servent à la gestion de votre dossier et, comme tels, ne sont accessibles qu'au personnel de l'AAPI. Vous avez un droit d'accès et de rectification sur les renseignements contenus dans votre dossier, qui est conservé à la place d'affaires de l'AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec.

TARIFICATION ET PROMOTION – 8^E ÉDITION – 2019-2020

OPTION A – PROGRAMME RÉGULIER menant au certificat en AIPRP | 9 cours – 10 jours

Tarification régulière

3 695 \$

Tarification promotionnelle

Offre valide jusqu'au 20 septembre 2019

3 395 \$

Plusieurs avantages à vous inscrire au Programme régulier du PFFAIPRP – OPQ (ces avantages sont non transférables)

- Des options d'apprentissage qui répondent aux besoins du participant.
- Les participants au Programme régulier obtiennent :
 - un accès gratuit au *Guide pratique sur l'accès et la protection de l'information*, publié en ligne par les Éditions Yvon Blais;
 - une réduction de 25 % applicable sur votre participation à la Journée professionnelle en AIPVP portant sur la simulation d'une audience devant la Commission d'accès à l'information – janvier 2020.
- Pour les avocats et les notaires, la reconnaissance de la formation par vos ordres professionnels.
- L'obtention du certificat professionnel en AIPRP octroyé par l'AAPI et d'une attestation professionnelle octroyée par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal à tout participant au Programme après la réussite de l'examen – émission de 8 unités de formation continue (UFC)
- Le certificat permet au membre qui le demande d'être inscrit au Tableau des détentrices et détenteurs du certificat en AIPRP publié dans le site Internet de l'AAPI.

Note : Les tarifications régulière et promotionnelle ne comprennent pas les frais d'examen en ligne exigés par la FEP de l'UdeM, lesquels sont payables lors de la passation de l'examen : 165 \$

**ADHÉSION /
INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À UNE INSCRIPTION****OPTIONS B₁ à B₃ – PROGRAMME PAR MODULE menant à une attestation de suivi**

OPTION B₁ – MODULE LAIPRP Législation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels 2 cours - 3 jours	OPTION B₂ – MODULE AGI Accès et gestion de l'information 5 cours – 6 jours	OPTION B₃ – MODULE PGRP Protection et gestion des renseignements personnels 6 cours – 7 jours
1 275 \$	2 250 \$	2 450 \$

Plusieurs avantages à vous inscrire aux modules du PFFAIPRP – OPQ (ces avantages sont non transférables)

- Des options d'apprentissage qui répondent aux besoins du participant.
- Des facilités de paiement adaptées à votre calendrier financier. Renseignez-vous!
- **Les participants aux modules LAIPRP, AGI et PGRP obtiennent un accès à tarif privilégié au *Guide sur l'accès et la protection de l'information*, publié en ligne par les Éditions Yvon Blais.**
- L'obtention d'une attestation de suivi par module émise par l'AAPI et l'émission d'unités de formation continue (UFC) par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.
- Pour les avocats et les notaires, la reconnaissance de la formation par vos ordres professionnels.

À SE PROCURER OBLIGATOIREMENT :
GUIDE PRATIQUE SUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION
Veillez communiquer avec l'AAPI.

LIEUX ET PÉRIODES DE DIFFUSION DE LA 8^E ÉDITION DU PFFAIPRP – OPQ

- **LONGUEUIL**
CAMPUS LONGUEUIL, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Du 3 octobre au 5 décembre 2019
 - 3, 4, 17, 30 et 31 octobre – 14, 26 et 27 novembre – 4 et 5 décembre
- **QUÉBEC**
PAVILLON LA LAURENTIENNE, UNIVERSITÉ LAVAL
Du 10 octobre 2019 au 16 janvier 2020